

Conseil Communautaire en date du 25 mars 2013

A la salle communale de Chambornay lès Pin

Délégués présents :

Mmes : Girard, Eymard, Chenguit, Bonnet, Cuinet

Ms : Vincent, Gauliard, Gaillard, Marchal Didier, Dumont, Lucot, Perez, Renaudot, Hoerner, Lacaille, Avenia, Braichotte, Garnier, Philibeaux, Hintzy, De Rogier, Denis, Ballot Serge, Ballot Vincent, Girard, Fassenet, Poitrey, Boudot, Marchal François, Garnache Creuillot, Abisse.

Absents excusés :

Ms Pedetti, Perret, Meiller

Mmes Demolombe, Richet

M. Morel ayant donné pouvoir à M. Hoerner

M. Painguet ayant donné pouvoir à Mme Cuinet

Mme Fricot remplacée par son suppléant M. Barbier

Secrétaire de séance : M. Hintzy Patrice

En présence de M. Maurice Fassenet, Conseiller Général du canton de Marnay et Ms Decosterd et Boillon représentant la CC des Rives de l'ognon (CCRO).

Le Président ouvre la séance et demande la validation du compte-rendu du conseil du 27 février 2013.
Aucune remarque n'est faite.

Compte- rendu validé

1. Approbation des comptes de gestion 2012 (budget principal et budget annexe)

Les deux comptes de gestion sont distribués en séance, pour le budget principal et pour le budget annexe relatif au lotissement de la zone « les Plantes » à Marnay.

M. Gaillard, Vice-Président chargé du budget, donne lecture des résultats nets de l'exercice :

- pour le budget principal avec un excédent d'investissement de 46 740,63 € et un excédent de fonctionnement de 675 906,73 € soit un excédent de 722 647,36 €.

M. Gaillard précise que l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 (sans tenir compte du report de l'excédent de 2011) est de 103 499,12 €.

- pour le budget annexe relatif au lotissement de la zone « les Plantes » à Marnay avec un déficit d'investissement de 25 926,61 € et un déficit de fonctionnement de 339 157,84 € soit un déficit de 365 084,45 €.

Soit après lecture des reports, un résultat global excédentaire de 357 562,91 €.

Aucune question n'est posée.

Voté à l'unanimité

2. Comptes administratifs 2012 (budget principal et budget annexe)

M. Gaillard Vice-Président chargé du budget, donne lecture du compte administratif 2012 par chapitres et par sections pour le budget principal. Il détaille plus précisément certains articles.

Compte administratif 2012 :

Budget Principal	Dépenses		Recettes	
	Prévu 2012	Réalisé 2012	Prévu 2012	Réalisé 2012
Section de fonctionnement	2 123 250,30 €	2 078 359,01 €	2 515 467,61 €	2 754 265,74 €
Section d'investissement	1 760 406,94 €	1 519 006,38 €	1 760 407,21 €	1 565 747,01 €

Soit un excédent d'investissement de 46 740,63 € et un excédent de fonctionnement de 675 906,73 € pour un excédent global de 722 647,36 €.

Il détaille les dépenses pour les investissements principaux (les pôles périscolaires à Chambornay lès Pin et à Sornay) ainsi que les subventions et recettes correspondantes.

M. Gaillard, donne ensuite lecture du compte administratif 2012 par chapitres et par sections pour le lotissement de la ZA « les Plantes ». Il détaille plus précisément certains articles.

Budget Annexe	Dépenses		Recettes	
	Prévu 2012	Réalisé 2012	Prévu 2012	Réalisé 2012
Section de fonctionnement	1 050 000 €	701 230,97 €	1 050 000 €	675 304,36 €
Section d'investissement	1 039 432,57 €	1 038 590,41 €	1 039 432,57 €	699 432,57 €

Soit un déficit de fonctionnement de 25 926,61 € et un déficit d'investissement de 339 157,84 € pour un déficit global de 365 084,45 €.

Pour le budget annexe, ce sont principalement des opérations d'ordre correspondant à des variations de stocks. Les seules opérations qui ne sont pas d'ordre sont les acquisitions de terrains ainsi que de menus travaux.

Il précise que les aménagements de la 1^{ère} phase sont quasiment terminés. Il y aura donc peu de dépenses de travaux dans le budget primitif 2013.

M. Gaillard demande s'il y a des questions.

M. Philibeaux demande si le déficit du budget sera comblé par les ventes? Oui, l'objectif à terme est la vente des terrains restant. Le Président précise qu'une vente de 3300 m², prévue depuis mi 2012 a été finalisée la semaine dernière.

Voté à l'unanimité

M. Marchal Didier dit que les recettes du CA étaient différentes de celles prévues alors que pour les dépenses, il y a peu de marge entre le budgétisé et le réalisé. Il demande comment sont contrôlées les dépenses et quelle est la personne affectée au contrôle. Est-ce qu'il y a un contrôle par anticipation ? Par exemple, si un stage est organisé par le périscolaire pour 20 enfants et que seuls 10 s'inscrivent, qui prend la décision d'annuler ou non le stage ?

M. Lucot lui répond que c'est lui qui est consulté quand cela arrive mais cela est très rare car les points sont faits tous les 3 mois et les directeurs bénéficient même d'un suivi mensuel de leurs budgets. Il y a la même rigueur que dans les précédents budgets et dans la gestion globale de la communauté de communes pour tous les projets qui ont été mis en place.

Avec la création des nouveaux pôles périscolaires, les fréquentations ont quasi doublé alors que ce n'est pas le cas des dépenses de la communauté de communes.

M. Gaillard tient à remercier le personnel administratif pour la qualité du travail notamment dans l'établissement et le suivi budgétaire mais aussi le personnel de la CCVO en général.

M. Marchal Didier souhaite plus d'informations sur le fonctionnement de la CCVO et avoir un point par budget si possible tous les 3 mois pour mieux informer les contribuables.

M. Gaillard lui répond que le contribuable n'a pas besoin de connaître les budgets détaillés tous les 3 mois. L'essentiel est qu'il sache les actions menées par la CCVO, qu'elles correspondent à ses besoins et cela doit être relayé par les maires et les élus.

Le Président dit que les commissions sont là pour faire le travail détaillé et que les élus entre eux peuvent relayer l'information.

M. Gailliard ajoute que d'ailleurs il reste 214 000 € à la charge de la CCVO pour les services périscolaires, extrascolaires et la crèche et que c'est important.

M. Poitrey dit que ce n'est pas sûr que les habitants savent ce que fait la CCVO. Pour les ordures ménagères, il y a de l'information mais pas pour le reste.

M. Philibeaux dit qu'il faudrait transmettre une fiche synthétique pour que chacun dise la même chose. Depuis quelques temps, il n'y a plus d'information et il est nécessaire de communiquer sur les actions et services communautaires.

3. Affectation des résultats budget 2012

Pour le budget principal, M. Gaillard propose d'affecter les excédents de fonctionnement et d'investissement de 2012 à hauteur dans les sections d'investissement et de fonctionnement.

Aucune question n'est posée.

Voté à l'unanimité

4. Amortissement : définition des durées suivant les équipements

Concernant l'amortissement, le Président annonce qu'il n'y a pas de nouvelles définitions de durée à faire.

5. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la voie ferrée Marnay -Pin

Le Président propose, pour l'aménagement de la voie ferrée allant de Marnay à Pin, une offre de 8960€ HT pour la maîtrise d'œuvre. Il s'agit de l'offre du cabinet Bergeret et associés basé à Vesoul.

A-t-on déjà travaillé avec ce cabinet ? Le Président répond que oui pour la maîtrise d'œuvre du pôle périscolaire à Pin et pour la crèche.

M. Renaudot indique que ce cabinet réalise actuellement la rénovation de l'ancien presbytère à Brussey.

Le Président demande l'autorisation de retenir l'offre faite par le cabinet Bergeret et associés.

Voté à l'unanimité

6. Définition du programme pluriannuel d'accès à l'emploi dans le cadre de la Loi 2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique

Le Président annonce que dans le cadre de la Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, il faut définir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi au niveau de la CCVO.

Pour la CCVO seul un agent, l'agent de développement, remplit les conditions fixées par la loi. Il propose que celui-ci soit intégré au programme dès 2013. M. Abisse demande à quel grade, le Président lui répond à celui d'attaché territorial.

Mme Chenguit demande, avec la fusion, s'il y aura peut-être 2 titulaires pour le même poste.

M. Lacaille dit qu'il s'agit en l'espèce d'un droit pour les agents en poste à grade équivalent depuis plus de 6 ans ce qui doit être le cas pour l'agent de développement. Il est précisé que l'agent est en poste depuis 10 ans.

Mme Chenguit dit que ce n'était pas sa question, qu'elle voulait savoir s'il y a deux attachés titulaires lequel aurait le poste et sinon comment fera-t-on avec deux personnes pour un même poste.

D'après la CCRO, l'agent de développement de la CCRO est en CDD jusqu'en juillet.

M. Lucot répond qu'il n'y a pas d'anticipation aujourd'hui et qu'il ne sait pas quel sera l'avenir. Il précise que l'agent de développement de la CCVO est en CDI.

Le Président demande l'autorisation d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire précité, l'autorisation de confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme et de l'autoriser à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

Voté à l'unanimité

7. Débat fusion: définition de la représentativité, du nom et du siège de la nouvelle communauté de communes.

Distribution d'un document récapitulatif de la représentativité de la future CC en cas de désaccord des deux CC et un tableau présentant avantages et inconvénients d'un siège à Marnay ou à Recologne.

Pour le nom de la future CC, il a été proposé le Val Marnaysien (ou de Marnay) avec un accord de principe des 2 CC.

Pour la représentativité, des communes peuvent perdre des sièges et passer de 3 à 1 telles que Chambornay lès Pin et Avrigney-Virey.

M. Hoerner dit qu'à Chambornay lès Pin, 16 permis de construire sont en cours et 3 terrains à vendre en plus, ce qui amènera la population à augmenter de 350 à 400 habitants rapidement.

M. Vincent dit qu'à Avrigney-Virey ils sont 420 habitants (389 précédemment).

M. Gauliard ajoute qu'Avrigney-Virey représente plus de surfaces que d'autres communes, qu'il faudrait tenir compte des surfaces aussi. Sinon, arrêtons de parler de territoire et parlons plutôt de population.

Il est précisé que seule la population municipale (et non totale) doit être prise en compte dans le calcul.

M. Lacaille dit qu'il y a toujours la même tendance d'augmentation de population sur nos communes car le territoire est attractif comme Rioz. Il est primordial de voir si on peut trouver un consensus avec la CCRO.

M. Abisse dit qu'en cas d'accord de toutes les communes, il est possible d'augmenter de 25% le nombre de délégués en application de la Loi (*un document de Mairie info est distribué relatif à ces nouvelles dispositions*)

M. Hoerner répond que ce serait une bonne solution. Il faudrait placer la moyenne de représentants tous les 330 habitants en moyenne.

M. Ballot Vincent et M. Gaillard disent qu'il faut laisser travailler la commission statuts CCRO/CCVO et voir ce qu'elle propose.

Pour le siège, le Président donne lecture d'un tableau comparatif sur les 2 sièges potentiels (Marnay ou Recologne) avec les avantages et les inconvénients.

M. Decosterd dit que les CC n'ont pas encore travaillé ensemble et demande comment il est possible de faire des propositions sans avoir échangé.

Le Président lui répond qu'il s'agit de faire avancer les réflexions.

M. Abisse demande un vote à bulletin secret pour ce sujet.

M. Gaillard demande ce qu'il y a de secret dans le choix d'un siège et d'une représentativité.

M. Lacaille lui répond que c'est un droit.

M. Decosterd dit qu'il faudra en échanger lors d'un prochain conseil commun et pourquoi pas, délibérer en conseil communautaire commun sur le sujet.

M. Lacaille repositionne le débat en précisant que l'objet du prochain conseil commun (le 27 mars à Ruffey le château), est la présentation attendue du SCOT du Grand Besançon.

M. Marchal Didier dit que l'on est dans une situation d'urgence qu'on aurait pu éviter sérieusement, qu'on charge la barque CCVO avec la prise de compétence scolaire et qu'il a toujours dit que la définition des statuts était la question prioritaire. Il faut savoir si on prend des compétences à minima ou si on va plus loin. Il faut également étudier le passage à la FPU qui ne peut se faire que lors de la définition des statuts ou lors de la fusion. Il y aura des propositions à faire.

M. Marchal Didier réclame la mise en ligne des documents directement et l'organisation de conseils communautaires conjoints tous les 15 jours.

M. Ballot Vincent dit qu'il y a en l'espèce obligation d'additionner les compétences des 2 CC.

M. Marchal Didier n'est pas d'accord pour des statuts à minima car se serait repousser à plus tard les problèmes.

M. Decosterd dit que la nouvelle CC aura 3 mois pour rendre les compétences optionnelles et 2 ans pour les autres. Il partage l'avis de M. Marchal Didier pour un passage à la FPU ce qui permettra une DGF bonifiée en plus.

M. Decosterd souhaite envoyer un courrier commun aux Conseils Généraux et M. Lucot ne partage pas son point de vue. M. Decosterd dit qu'il le fera donc seul.

Un point est fait sur la composition de la commission statuts commune aux 2 CC. A la CCRO, il y a 4 membres et pour la CCVO : Mme Chenguit, Mme Fricot, M. Marchal Didier, M. Marchal François, M. Hintzy, M. Ballot Vincent, M. Boudot, M. Gaillard et M. Lucot se sont portés volontaires.

Il est convenu d'une première réunion de la commission statuts le mardi 2 avril à 18h à Recologne.

Divers

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 3 avril à Avriigny. Les documents de travail relatifs aux budgets primitifs, aux simulations de taux d'imposition, simulations du calcul de la redevance ordures ménagères et bilan OM 2012, investissement prévisionnel 2013 sont distribués.

Prochains conseils communautaires de la CCRO : 26 mars et 8 avril.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h30.